

S. M. & au besoin sa médiation, pour l'accommodement des différens survenus entre Vos Hautes-Puissances & le Gouvernement-général des Pays-bas. Cette demande a été d'autant plus agréable à S. M., qu'elle la regarde comme un effet de la confiance que V. H. P. mettent dans les sentimens d'amitié & d'affection, qu'elle leur porte: ces sentimens sont invariables; & le Roi se fait un devoir d'en donner une nouvelle preuve à Vos Hautes-Puissances, en se chargeant d'employer en leur faveur, ainsi qu'elles le desirerent, ses bons offices auprès de la cour de Vienne. S. M. s'y détermine d'autant plus volontiers, qu'elle est persuadée d'avance que l'esprit de conciliation dirige la conduite de S. M. Impériale comme celle de Vos Hautes-Puissances, & que l'on est disposé de part & d'autre à tarir pour jamais toutes les sources de discussion, qui ont existé jusqu'ici entre la cour de Vienne & les Provinces-unies.

Mgr. le Prince Statthouder, & Madame la Princesse, son épouse, se sont établis le 1^{er} de ce mois, avec leur famille & toute la cour statthoudérienne, à leur maison de plaisance, dite l'Orange Zaal, dans le bois près de cette résidence. La veille M^r. le baron de Reischach, envoyé-extraordinaire de l'Empereur, a eu une longue conférence avec M^r. le conseiller-pensionnaire de la province, relative aux négociations ouvertes à Bruxelles, d'où notre Gouvernement avoit reçu un courier le 30 Mai au soir. L'on assure, qu'à cette occasion la cour de Vienne a de nouveau donné les assurances les plus fortes de la sincérité de ses bonnes intentions envers la république. Ainsi l'on continue de se flatter, que les différens, qui se sont élevés de la part du Gouvernement